

Communiqué de presse

Le Conseil National des Centres Commerciaux (CNCC) prend acte de l'annonce du Premier Ministre faite le 14 mars. Ses adhérents ont mis en œuvre sans délai les arrêtés pris par le Ministère des solidarités et de la santé procédant à la fermeture des magasins en centres commerciaux hors commerces exemptés jusqu'au 15 avril 2020.

Tous les acteurs de la filière des centres commerciaux (locataires, propriétaires, gestionnaires et prestataires ainsi que tous leurs salariés) comprennent cette décision de santé publique. Tous les moyens ont été mis en œuvre pour garantir l'accès aux commerces exemptés dans les centres commerciaux et ce, dans les meilleures conditions.

Dans une telle situation synonyme de quasi-arrêt de l'activité, toute la filière est aujourd'hui lourdement impactée. Le CNCC appelle l'ensemble des parties prenantes des centres commerciaux à la solidarité.

Il recommande à ses adhérents bailleurs qui rencontrent également de grandes difficultés de prendre, à titre exceptionnel, les mesures suivantes :

- mensualisation des loyers et charges facturés au titre du deuxième trimestre ;
- suspension temporaire de la mise en recouvrement des loyers et charges du mois d'avril, dans l'attente des décisions qui seront prises par le gouvernement d'ici au 15 avril.

Le CNCC appelle le gouvernement à confirmer les mesures de soutien déjà annoncées et à mettre en œuvre dans les délais les plus brefs au bénéfice de l'ensemble des acteurs de la filière des centres commerciaux des mesures fortes d'ordre budgétaire, fiscal, social et bancaire.

Le CNCC souligne la contribution économique et sociale majeure du commerce physique à la nation et à ses territoires et rappelle qu'il n'est pas traité de manière équitable avec les autres formes de commerce qui ne sauraient bénéficier d'un report des flux d'achat sans contribuer fortement à l'effort national demandé.

Le CNCC demande à tous ses adhérents de prendre le plus grand soin de leurs collaborateurs et de leurs familles en cette période d'épidémie.

À propos du CNCC

Le Conseil National des Centres Commerciaux est l'organisation professionnelle française fédérant tous les acteurs participant à la promotion et au développement des sites commerciaux : promoteurs, propriétaires, gestionnaires, enseignes, prestataires et groupements de commerçants. Outre l'objectif d'assurer la représentation des intérêts de ses diverses composantes, le CNCC s'attache à défendre le dialogue entre ses différents membres, à organiser la réflexion prospective et le travail en commun de ses adhérents. Il a vocation à rassembler tous les acteurs du commerce au sein des espaces commerciaux qu'ils soient centres commerciaux, retail parks ou commerces de pied d'immeuble.

Le CNCC compte plus de 400 sociétés adhérentes représentant plus de 800 sites commerciaux en France, dont 1 sur 5 est situé en centre-ville.

Contact Presse :

communication@cnc.com

01 53 43 82 60

Agence Shan pour le CNCC

Rachel Thannberger

rachel.thannberger@shan.fr

06.13.21.31.02

Delphine Bosc

Delphine.bosc@shan.fr

07.76.09.21.71